

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°77-173 du 21 juillet 1977

portant création d'une commission
spéciale d'enquête sur l'Affaire
BALOGOUN Joab, Agent d'Air Afrique
à Cotonou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission spéciale d'enquête dont la composition est la suivante :

Président : Camarade ELEGBEDE Moustapha,

Membres : Camarades MALIKI Taofiqui,
GARBA Roger,
NAPPORN Jonas,
EHOU-MI Pierre,
KPOHAZOUNDE Antoine

ARTICLE 2 - La commission a pour tâche de faire la lumière complète sur le Dossier BALOGOUN Joab, Agent d'Air Afrique à Cotonou.

La commission devra entendre le Camarade BALOGOUN Joab, Mr KONE Ali Représentant, à Cotonou, de la Société Air Afrique, ainsi que toutes les autorités béninoises intéressées par le Dossier BALOGOUN.

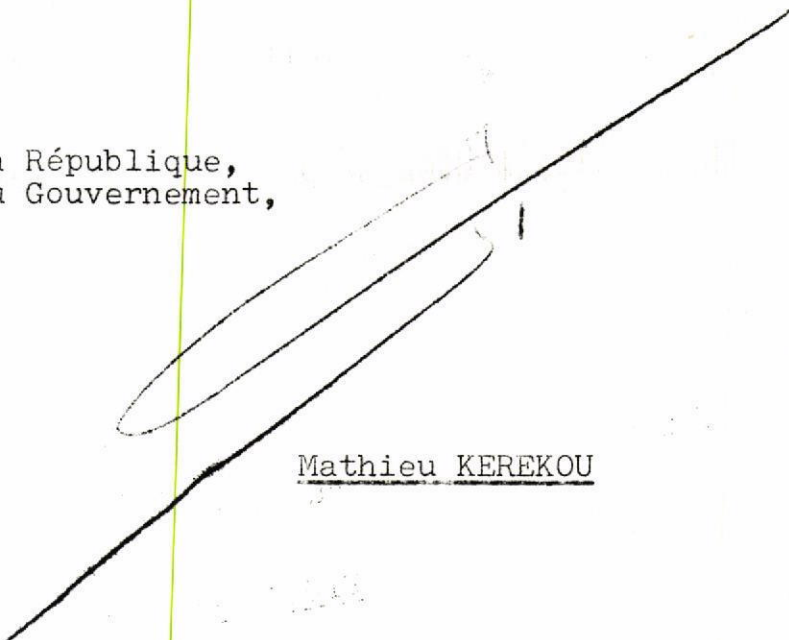
ARTICLE 3 - Les propositions concrètes de la commission, à la suite de ses investigations, devront être déposées au Comité Central du P.R.P.B. le 30 juillet 1977 au plus tard.

.../...

ARTICLE 4 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 21 juillet 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 SGG 4 CNR + PRPB 4 Président et membres de
la commission 10